

CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière du 30 mars 2023

Motion Groupe UDI

**Soutien aux salariés et habitants du Cambrésis, Caudrésis et
Catesis**

Considérant l'annonce de la suspension de la production du site Buitoni, où sont employés 180 salariés, à Caudry par le groupe Nestlé le 3 mars 2023,

Considérant la mobilisation des salariés de Buitoni, des habitants et des élus du Caudrésis, du département du Nord et de la Région Hauts-de-France, qui a eu lieu le 13 mars,

Considérant la rencontre des élus avec la direction de Nestlé France en présence du Ministre de l'Industrie le 13 mars dernier,

Considérant la réunion du Comité social et économique de Nestlé France ce jeudi 30 mars,

Considérant l'annonce, le 8 mars dernier, de la fermeture de la sucrerie d'Escaudoevres par le groupe Tereos, où sont menacés 123 salariés sans compter les 80 saisonniers lors des campagnes betteravières,

Considérant la mobilisation des salariés de la sucrerie d'Escaudoevres, des habitants et des élus du Cambrésis, du département du Nord et de la Région Hauts-de-France, qui a eu lieu le 19 mars à Escaudoevres,

Considérant la rencontre des élus du territoire avec la direction de Tereos le 16 mars dernier en présence du Préfet du Nord ainsi que la rencontre des élus du territoire avec les représentants des salariés le 20 mars dernier à Escaudoevres,

Considérant l'engagement total de notre collectivité pour ce territoire à travers de grands projets comme le Canal-Seine-Nord-Europe et la requalification de la base aérienne 103 en zone E-Valley, ou le soutien régional à des fleurons industriels de cet arrondissement comme Stoelzle à Masnières,

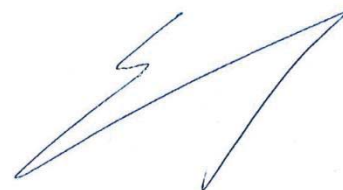
Le Conseil régional Hauts-de-France, réuni le 30 mars en séance plénière demande :

1/ que le groupe NESTLE puisse examiner la possibilité d'installer une nouvelle activité capable de garantir l'avenir industriel du site de Caudry et l'emploi des 180 salariés.

2/ que le groupe TEREOS sursoit à sa décision de fermeture de la sucrerie d'Escaudoeuvres, alors que la demande mondiale en sucre n'a jamais été si forte et que la capacité de production française de sucre se réduit année après année. Par ailleurs, si la décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 19 janvier 2023 sur l'usage des néonicotinoïdes s'applique à l'ensemble des Etats-membres, il est incompréhensible que la loi française du 8 août 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » crée une distorsion inacceptable de concurrence et de production de betteraves entre la France et ses voisins directs.

C'est pourquoi la Région demande à l'Etat de réunir l'ensemble des acteurs la filière sucre-betterave ainsi que les collectivités territoriales concernées afin de présenter un plan de sauvegarde de cette filière exportatrice, essentielle pour notre souveraineté alimentaire et économique.

MOTION ADOPTÉE



Serge SIMEON

Conseiller régional Hauts-de-France

Maire du Cateau-Cambresis

Président de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis